

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 juin 2019 sous la présidence du Maire Jean-Claude DUCARRE. Après lecture, le compte rendu de la séance du 17 mai 2019 a été adopté à l'unanimité.

Présents : MM. Gérard LEGROS, Bertrand CAVAILLES, Daniel MARTIN, Pascal MILLET, Jean-Claude SEILLER, Jean-Charles BIESSE, Jean-Paul MILLET, Frédéric VERNUSSE, Arnaud THIVANT, Mmes Bernadette BAILLY, Viviane PROFIT, Patricia CHEVALIER, M. Jean-Claude DUCARRE.

Absents excusés : Stella FERRIERE, Nicole DESFORGES Nicole DESFORGES a donné procuration à Gérard LEGROS.

RESTRUCTURATION DES LOCAUX SCOLAIRES

- Le Conseil prend connaissance de l'avancement des travaux de restructuration des locaux scolaires.
- Le Maire présente :
 - Un avenant d'un montant de + 2 678.96 € HT pour le lot n° 8 attribué à l'entreprise LACARELLE pour la pose d'un revêtement mural sur les murs des salles de classe.
 - Un avenant d'un montant de + 10 633.45 HT pour le lot n° 1 attribué à l'entreprise THIVENT pour la création d'un accès véhicules dans la cour de récréation à l'extrémité du préau.
 - Un avenant d'un montant de + 2 050 HT pour le lot n° 7 attribué à l'entreprise VERNUSSE pour l'installation de rayonnages dans le local ATSEM. M. Frédéric VERNUSSE s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Le Conseil donne un avis favorable à ces propositions et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

- Le Conseil autorise le Maire à solliciter du Feader (Leader) (crédits européens) pour ce projet.
- Plusieurs fournisseurs de gaz ont été contactés pour l'installation d'une citerne à l'école. Après étude des différentes offres, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise BUTAGAZ. À cette occasion, les autres contrats de la commune ont été renégociés.
- Le Conseil prend connaissance d'un devis complémentaire établi par l'entreprise PERRIER concernant la fourniture d'un lave-vaisselle pour la somme de 1990 € HT. Il donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
- Patricia CHEVALIER donne le compte rendu du dernier conseil d'école : bilan des coopératives scolaires, projets et sorties, point sur les travaux des nouveaux bâtiments scolaires, préparation rentrée 2019. Il est également demandé l'acquisition de 3 ordinateurs (1 par classe de maternelle et 1 pour la direction). Bernadette BAILLY est chargée de solliciter la société RBI à cet effet.
- Le Maire rappelle aux conseillers son souhait de donner un nom à l'école communale suite aux travaux de restructuration des locaux en cours. Il indique qu'il avait sollicité les enseignants, il y a de nombreux mois pour que les enfants soient associés à cette recherche. Malheureusement, l'emploi du temps de l'année scolaire en cours n'a semble-t-il pas permis d'envisager cette réflexion.

Le Maire souhaite donc que le Conseil Municipal réfléchisse à des propositions de nom et se prononce ensuite.

Il fait part de 2 propositions :

- La première serait d'honorer la mémoire de Jean MOULIN compte tenu des liens historiques particuliers de cette grande figure de la Résistance avec MELAY (dernier retour de LONDRES en mars 1943 avant son arrestation à CALUIRE). Il souligne aussi les autres facettes de ce personnage : grand serviteur de l'État et artiste. Il rappelle que la famille de Jean MOULIN était

présente le 20 mars dernier encore à MELAY et qu'il a des échanges réguliers avec elle. Il propose le cas échéant une variante, celle d'utiliser son pseudonyme d'artiste « ROMANIN » qui peut permettre de se démarquer des très nombreux lieux en France qui portent déjà le nom de Jean MOULIN.

- La seconde proposition se situe dans un tout autre registre. Il s'agit du nom d'un des plus beaux livres, selon lui, avec une évocation poétique, symbolique, philosophique... « Le Petit Prince » d'Antoine de ST EXUPERY.

Il sollicite les conseillers pour qu'ils expriment leurs éventuelles propositions à leur tour.

Viviane PROFIT exprime trois propositions de noms de personnages ayant un lien avec MELAY

- Le général DELESTRAINT, compagnon de Jean MOULIN en mars 1943 lors de l'atterrissage de Bagneaux,
- L'abbé DUCLAUX, le « Curé de la Crèche », artiste peintre à ces heures,
- Théophile THEVENET, sculpteur né à MELAY.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Conseil délibère et à l'unanimité décide de retenir le nom : École communale « Le Petit Prince ».

Il mandate le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à cet effet.

- Le Conseil évoque l'inauguration des nouveaux bâtiments qui pourrait avoir lieu le samedi 21 septembre au matin.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHAROLAIS REFUGE FOURRIÈRE DE GUEUGNON

Suite à la décision du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge Fourrière de GUEUGNON d'accepter le retrait des communes de COUBLANC, FLEURY-LA-MONTAGNE, IGUERANDE, MAILLY, SAINT-JULIEN-DE-JONZY, le Conseil valide également le retrait des communes précitées.

DISSOLUTION DU SICALA

Compte tenu des transferts de compétences opérés au t^{er} janvier 2018 au profit des Communautés de Communes en matière de gestion des rivières, le comité syndical du SICALA de Saône-et-Loire procéda à la dissolution de ce syndicat.

Le Conseil :

- donne un avis favorable à la dissolution de ce syndicat et aux conditions de liquidation, à savoir le versement du solde de l'actif du syndicat d'un montant de près de 60 € à la commune de DIGOIN.
- Autorise le Maire à accomplir les démarches et à signer les documents nécessaires.

NOUVELLE RÉPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la reconstitution de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, les communes membres des EPCI doivent délibérer d'ici au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement.

Cette répartition peut être fixée par un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués.

La répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Cet accord local doit être approuvé, d'ici le 31 août 2019, par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCIFP ou les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

À défaut de l'adoption d'un accord local constaté par le Préfet au 31 août 2019 c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Dans les deux cas, un arrêté préfectoral interviendra au plus tard le 31 octobre 2019 pour constater la composition du conseil communautaire applicable à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire indique au conseil municipal que la composition actuelle ne peut pas être reconduite. Il fait également part de la volonté exprimée en conseil communautaire de maintenir au moins deux délégués au maximum de communes, sachant que les 3 communes les moins peuplées ne peuvent bénéficier que d'un seul siège.

Le Maire présente au conseil municipal la composition permettant de respecter au mieux la volonté exprimée en Conseil Communautaire sur la base de 23 sièges :

Nom des communes membres	Populations municipales (* ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Marcigny	1 807	7
Melay	982	4
Chambilly	512	2
Baugy	509	2
Anzy-le-Duc	472	1
Chenay-le-Châtel	389	1
Artaix	325	1
Montceaux-l'étoile	294	1
Céron	265	1
Vindecy	252	1
Saint-Martin-du-Lac	242	1
Bourg-le-Comte	184	1

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition de répartition.

POINT SUR LE PERSONNEL

- Le Conseil est informé de la mise en retraite de Stéphane RAQUIN à partir du 1^{er} juin.
- Le contrat de Bastien MICHAUD avec le Centre de gestion se terminant fin juin et cette personne donnant satisfaction, le Conseil approuve son recrutement en tant qu'adjoint technique stagiaire à partir du 1^{er} juillet 2019.
- Les contrats de travail de Maryse LABAUNE et d'Anne-Catherine COMPAGNON se termineront le 31 août.
Des contacts ont été pris avec pôle emploi pour demander le renouvellement de ces contrats.
- Le Conseil donne un avis favorable au renouvellement de ces 2 contrats pour 1 an, à raison de 20 heures hebdomadaires.
- Annik COSTA a demandé une rupture de son contrat fin juillet pour son départ à la retraite. Le contrat d'Alexis CHEVALIER se terminera le 8 juillet.
Il est donc nécessaire de pourvoir à leurs remplacements. Une offre d'emploi sera ouverte sur pôle emploi qui proposera des personnes éligibles à un contrat aidé.
Afin de pourvoir au remplacement de ces 2 personnes, le Conseil donne un avis favorable à la création de 2 nouveaux emplois aidés CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour 1 an, à raison de 20 heures hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux prévus dans le cadre du SIVOM Arçon Urbise débuteront le 4 juillet.
- Le Conseil donne un avis favorable concernant le tarif des repas servis par l'association du restaurant scolaire CHENAY / MELAY pour l'année 2019/2020 à savoir
 - 3.95 € le repas (occasionnel)
 - 3.75 € le repas pour un forfait de 4 jours/semaine
 - 3.80 € le repas pour un forfait de 3 jours/semaine
 - 3.85 € le repas pour un forfait de 2 jours/semaine
- Le Maire a eu un entretien avec M. et Mme DECHAVANNE concernant leur activité commerciale. Ceux-ci remercient le Conseil Municipal pour l'effort consenti sur le loyer de la supérette.
- Il évoque la reprise du restaurant « A la bonne franquette ».
- Il fait part d'une demande de M. Lucien BAILLY qui souhaite céder la location des terrains communaux à Florent BERTHELIER en vue de son installation. Le Conseil donne un avis favorable.
- Une réunion a eu lieu à CHENAY avec le nouveau chef de la brigade de MARCIGNY concernant le dispositif « voisins vigilants ».
- Le Conseil prend connaissance d'un courrier de remerciements pour la subvention attribuée à l'association « Toutes pour Elie ».
- Le recensement de la population aura lieu pour la commune de MELAY du 16 janvier au 15 février 2020. Des agents recenseurs seront recrutés pour effectuer ce travail. Le Conseil charge le Maire de nommer un coordonnateur communal et l'autorise à recruter les agents recenseurs.
- La visite de la halte nautique de CHAMBILLY est évoquée : très belle réalisation.